

GRILLE HORAIRE 5^e

Formation commune : 14 h (ou 12 h pour l'option danse)

- Religion (2h)
- Français (4h)
- Géographie (2h)
- Langue mod 1 (4h) : Néerlandais - Anglais
- Educ. physique (2h) (sauf pour l'option danse)

Obligation de garder sa LM1

Total horaire : **min 30h - max 32h**

Max autorisé 34h : 1 langue ancienne ou 2 langues modernes à 4h ou 1 option technique de transition ou math 6+2

Max autorisé 36h : 1 langue ancienne **ET** 2 langues modernes à 4h

							Danse	Danse	
		1	2	3	4	5*	TT3	TT8	
TOTAL	Entoure le numéro de la colonne choisie								
	Formation commune	14	14	14	14	14	12	12	
	Mathématiques (2 ou 4 ou 6h)	6	6	4	4	2 (+2)**	4	2 (+2)**	
	Sciences (3 ou 6h)	6	3	6	3	3	3	3	
	SOUS-TOTAL	26	23	24	21	21	19	19	
	<i>Obligation de choisir un cours d'histoire (2h ou 4h) (entourez s.v.p)</i>								
	FOHI 2h (formation historique)	3	2	2	2	2	2	2	2
	Histoire 4h	4	4	4	4	4	4		
	SOUS-TOTAL						21	21	
	<i>Possibilité de prendre une langue moderne 2 et/ou une langue moderne 3 (mettre une croix)</i>								
Lge mod 2 : 4h (Angl - Esp)	5								
Lge mod 2 : 2h (Néerl. - Angl)	7-8								
Lge mod 3 : 4h (Esp)	9								
<i>Au maximum une option parmi les suivantes (sauf possibilité latin-grec) (mettre une croix)</i>									
Latin 4h	11								
Grec 4h	12								
Sciences économiques 4h	13								
Sciences sociales 4h	14								
Arts 9h (TT)	TT 1-2-6								
Danse 14h (TT)	TT 3								
Théâtre 11h (TT)	TT 2								
<i>Au maximum une activité complémentaire parmi les suivantes (mettre une croix)</i>									
Activités littéraires 2h (FR)	15								
Sports 2h	16								
Education Artistique 2h (ARTS)	17								
Initiation à la philosophie 2h	18								
PES MATH 2h (si math 6h) (PESM)	19								
TOTAL									

* Toute grille de GT doit comporter deux cours à 4 heures en plus de ceux de la formation commune.

** Les élèves qui choisissent math 2 h sont d'office inscrits au renforcement math (AC de deux heures)

N.B Votre choix doit être compatible avec la grille verticale qui se trouve au verso de cette grille.

La Direction se réserve le droit de ne pas organiser certains cours si le nombre d'élèves est insuffisant. Les élèves concernés seront prévenus durant la seconde quinzaine du mois d'août.

Aucun changement ne peut intervenir entre la 5^e et la 6^e.

Signature parents

Signature élève